



Ville de SAINT-GERMAIN-DU-PUY
CHER

Accusé de réception en préfecture
018-211802137-20221213-DEL-2022-12-130-DE
Date de télétransmission : 16/12/2022
Date de réception préfecture : 16/12/2022

En exercice : 29

Présents : 19

Absents représentés : 10

Absents non représentés : /

Ne prennent pas part au vote : /

Votants : 29

Date de convocation : 06 décembre 2022

Date d'affichage de la convocation : 06 décembre 2022

Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 13 décembre 2022

Délibération n° DEL.2022-12-130

Tarifs des services municipaux 2023

Annule et remplace la délibération n° DEL.2022-12-102 du 13 décembre 2022 télétransmise en Préfecture le 15 décembre 2022 portant sur le même objet suite à une erreur matérielle

Le 13 décembre. 2022 à 19 heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Madame Marie-Christine BAUDOUIN, Maire

Présents : AILLOT Sonia. BAUDOUIN Marie-Christine. CATON Samuel. CLOSTRE Jacques. DACQUIN Sébastien. DESROCHES Gilles. DUPLAIX Nathalie. DUR-TOMAS Chantal. FLEURIER-LEFORT Gaëlle. FOSSET Jean-François. GAUTRON Marina. GIRARD LEBRUN Sandra. GUINET Nadège. LE PAVOUX Éric. LEUILLER Patricia. MERCIER Martine. MIGNON Brigitte. MONDON Josiane. PRUDENT Didier.

Absents ayant donné un pouvoir : BIESSE Thierry à PRUDENT Didier. BROUSSE Franck à MONDON Josiane. CORBION Rémy à DESROCHES Gilles. GROSJEAN Yoann à GIRARD LEBRUN Sandra. JORO Vincent à LE PAVOUX Éric. LECLERC Stéphanie à DACQUIN Sébastien. LEGER Pauline à CATON Samuel. MANIVERT Sonia à BAUDOUIN Marie-Christine. MEGHERBI Djamel à GUINET Nadège. PRUDENT Adrien à FLEURIER-LEFORT Gaëlle.

Absents non représentés : /

N'ont pas pris part au vote : /

Secrétaire de séance : Didier PRUDENT.

Rapporteur : La Maire

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2121-29,

Considérant la nécessité de revaloriser l'ensemble des tarifs des services municipaux pour l'année 2022,

Le rapport de Madame la Maire au Conseil Municipal entendu,

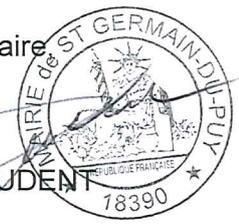
Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la révision des tarifs municipaux avec effet au 1^{er} janvier 2023 conformément aux tableaux ci-annexés.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Le secrétaire


Didier PRUDENT



La Maire


Marie-Christine BAUDOIN



Madame la Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente publication en date du 16 décembre 2022 par voie d'affichage sous forme électronique sur le site internet de la Ville : <https://www.saintgermaindupuy.fr>

TARIFS DES SERVICES MUNICIPAUX - ANNÉE 2023

Applicables à compter du 1^{er} janvier 2023

Boîte de réception en préfecture
N° 211802137-20221213-DEL-2022-12-130-DE
Date de télétransmission : 16/12/2022
Date de réception préfecture : 16/12/2022

DROIT DE PLACE

Marché du jeudi - Tous commerces <i>Le mètre linéaire</i>	0.48 €
Commerces temporaires – Installation en dehors du Marché du jeudi <i>La séance</i>	6.77 €
Vente ambulante de restauration à emporter <i>Ponctuel</i> <i>Permanent (paiement au trimestre) *4</i>	6.77 € 27.08 €
Établissements forains au m2 et par jour Samedi – Dimanche – Jours fériés Jours de la semaine	0.46 € 0.37 €

REDEVANCE POUR TAXIS

Redevance d'occupation des emplacements de taxis sur le territoire de la commune	191.90 €
---	----------

DIVERSES RECETTES

Location de bennes <i>L'unité</i>	46.20 €
Photocopies	0.08 €
Location marais communaux <i>Tarifs de location / are</i> <i>Un forfait de 50 € concernant le nettoyage des parcelles en fin de bail (débroussaillage, désherbage, etc...) sera appliqué au locataire si celle-ci doit être remise en état par les services municipaux.</i>	4.14 €

CIMETIÈRE COMMUNAL

Accusé de réception en préfecture
018-211802137-20221213-DEL-2022-12-130-DE
Date de télétransmission : 16/12/2022
Date de réception préfecture : 16/12/2022

Taxe d'inhumation	56.31 €
Concessions pleine terre ou caveaux 30 ans 50 ans	85.00 € 141.50 €
Concession case de columbarium et cavurnes 30 ans 50 ans	42.85 € 70.41 €
Concessions tombes cinéraires 30 ans 50 ans <i>Mise à disposition gratuite d'un emplacement d'une durée de 5 ans.</i>	42.44 € 69.71 €
Monuments (plaque granit comprise) à payer obligatoirement en complément de la concession (cases de columbarium et cavurnes) Cases de columbarium Cavurnes	748.61 € 465.00 €

LOCATION DE SALLE(S) POUR LES CÉRÉMONIE D'OSBÈQUES CIVILES

Espace Nelson Mandela – Grande Salle	87.83 €
Espace Nelson Mandela – Salle Annexe	43.91 €
Salle Mis et Thiennot	43.91 €
Salle Simone Signoret	43.91 €
Réservé aux obsèques de personnes inhumées ou habitant à SAINT GERMAIN DU PUY et sous réserve de la disponibilité des salles.	

SALLE SIMONE SIGNORET / SALLE MIS ET THIENNOT

La journée	102.75 €
Le week-end	205.50 €
Location la veille à partir de 17h	52.43 €
Conférence / Réunion	Gratuit
Utilisation à but lucratif	562.69 €
Caution	408.79 €
Charges de fonctionnement (journée) SALLE SIMONE SIGNORET <i>Forfait été (du 01.06 au 30.09)</i> <i>Forfait hiver (du 01.10 au 31.05)</i>	15 € 30 €
Charges de fonctionnement (journée) SALLE MIS ET THIENNOT <i>Forfait été (du 01.06 au 30.09)</i> <i>Forfait hiver (du 01.10 au 31.05)</i>	30 € 30 €
La location de ces salles sont limitées aux habitants de SAINT GERMAIN DU PUY et aux associations ayant leur siège social et y exerçant leur activité à titre principal. La première location de l'année pour une association locale ayant son siège social à Saint Germain du Puy et y exerçant son activité à titre principal sera consenti à ½ tarif.	

ESPACE NELSON MANDELA

	Tarifs 1	Tarifs 2	Tarifs 3
Accusé de réception en préfecture 018-211802137-20221213-DEL-2022-12-130-DE Date de transmission : 16/12/2022 Date de réception préfecture : 16/12/2022			
Grande Salle			
Un jour	185.56 €	808.67 €	1 067.68 €
Deux jours	357.87 €	1 296.49 €	1 600.10 €
Journée supplémentaire	76.26 €	405.80 €	533.84 €
Location la veille (17h)	92.72 €	404.33 €	528.59 €
Conférence / Réunion	Gratuit	185.56 €	-----
Caution salle	750.36 €	750.36 €	750.36 €
Caution sonorisation mobile	117.60 €	117.60 €	117.60 €
Caution sonorisation	117.60 €	117.60 €	117.60 €
Charges de fonctionnement			
<i>Forfait été (du 01.06 au 30.09)</i>	20 €	20 €	20 €
<i>Forfait hiver (du 01.10 au 31.05)</i>	40 €	40 €	40 €
Petite Salle			
Un jour	61.88 €	348.23 €	-----
Deux jours	104.32 €	480.64 €	-----
Journée supplémentaire	30.95 €	174.84 €	-----
Location la veille (17h)	30.94 €	174.12 €	-----
Conférence / Réunion	Gratuit	61.88 €	-----
Caution salle	223.99 €	223.99 €	-----
Charges de fonctionnement			
<i>Forfait été (du 01.06 au 30.09)</i>	10 €	10 €	
<i>Forfait hiver (du 01.10 au 31.05)</i>	20 €	20 €	
Salle Annexe*			
Un jour	61.88 €	-----	-----
Deux jours	104.32 €	-----	-----
Location la veille (17h)	30.94 €	-----	-----
Conférence / Réunion	Gratuit	-----	-----
Caution salle	223.99 €		
Charges de fonctionnement			
<i>Forfait été (du 01.06 au 30.09)</i>	10 €		
<i>Forfait hiver (du 01.10 au 31.05)</i>	20 €		
*Associations locales et exceptionnellement particuliers habitant la commune uniquement pour des utilisations à but non lucratif. La première location de l'année consentie à une association locale le sera à titre gracieux à concurrence d'une journée de location.			

Tarifs 1 : Particuliers résidant à SAINT GERMAIN DU PUY et louant la salle dans un but non lucratif, associations exerçant leur activité principalement sur la commune et y ayant leur siège social, organisations politiques locales.

Tarifs 2 : Particuliers et associations extérieures à SAINT GERMAIN DU PUY, collectivités, entreprises, comités d'entreprises, domiciliés ou non à SAINT GERMAIN DU PUY pour des utilisations à but non lucratif, organisations politiques extérieures.

Tarifs 3 : Associations n'ayant pas leur siège dans la commune / utilisations à but lucratif.

CAUTION : Les cautions seront déposées sous forme d'un chèque à l'ordre du Trésor Public et demandés même en cas d'utilisation gracieuse.

Les charges de fonctionnement seront à payer par les associations de Saint Germain du Puy si les salles sont louées dans un but lucratif (ex : loto...)

Frais liés suite à dégradations de matériel et bâtiments

Ils seront facturés aux usagers sur la base d'un devis de remise en état ou de remplacement pour le matériel, devis élaboré par les services et transmis aux locataires. Pour le matériel, le remplacement s'effectuera à l'identique de la valeur à neuf.

Accusé de réception en préfecture
N° de télétransmission : 16/12/2022
Date de télétransmission : 16/12/2022
Date de réception en préfecture

Frais liés suite à l'entretien seront facturés de la façon suivante :

Remise en état du parquet :

Celui-ci a été découpé en zone d'entretien (selon plan ci-joint), la remise en état de chaque zone correspondant à un coût forfaitaire de remise en état de 75 euros. Ce forfait sera facturé aux usagers sur la base du nombre de zones impactées par la remise en état. Voir ci-dessous le détail des opérations de remise en état :

Procédure de remise en état du parquet :

- Étape 1 : balayage à sec
- Étape 2 : Mono brosse (disque noir décapage)
- Étape 3 : Balayage pour enlever les résidus du décapage
- Étape 4 : Cirage (étalage de cire sur le sol avec temps de séchage 8h)
- Étape 5 : Lustrage

Forfait de main d'œuvre du personnel pour facturation aux particuliers

Et associations pour réparation ou remise en état suite à dégradations

Ou ménage non effectué (hors procédure spécifique du parquet) :

19 euros de l'heure par agent

Pour toutes ces opérations, il faut compter 2h par zone pour 1 agent.

Coût d'une remise en état par zone :

Temps de travail par zone pour 1 agent : 2h
(2 x 19 euros = 38 euros)

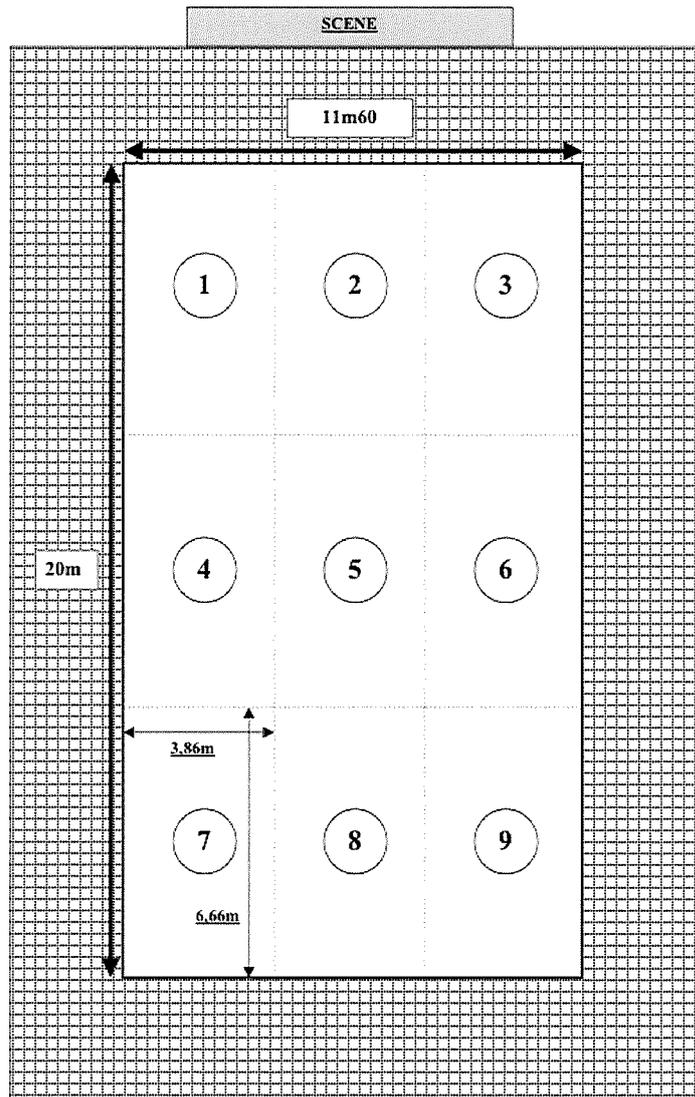
Coût de la cire : passages de cire = 25 euros

Usure disque mono brosse : 1 euro

Usure disque lustreuse : 13 euros

La première location de l'année consentie à une association locale, le sera à titre gracieux à concurrence d'une journée de location. Celle-ci sera accordée sous réserve de vérification que l'association présente une activité et un intérêt local notoires. Ce caractère sera vérifié par la Maire ou l'adjoint(e) délégué(e) après avis du Bureau Municipal.

Vue d'ensemble du parquet de l'espace NELSON MANDELA



SERVICES PÉRISCOLAIRES

ACCUEIL AVANT ET APRÈS LA CLASSE			
Tarif à la ½ heures Lundis, mardis, jeudis et vendredis <ul style="list-style-type: none"> • Accueil du matin • Accueil du soir • Accompagnement aux devoirs • TED • Bibliothèque 			
SAINT GERMAIN DU PUY	QF < à 620	621 < QF < 1 420	QF > à 1420
	0.52 €	0.67 €	0.88 €
HORS COMMUNES	Tous quotients familiaux confondus		
	1.21 €		
ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT – ALSH DU MERCREDI			
SAINT GERMAIN DU PUY	QF < à 620	621 < QF < 1 420	QF > à 1420
	Demi-journée ALSH <i>matin et/ou après-midi</i>	3.08 €	3.98 €
Accueil après ALSH <i>matin et soir</i>	0.52 €	0.67 €	0.88 €
COMMUNES EXTÉRIEURES	Tous quotients familiaux confondus		
	Demi-journée ALSH <i>matin et/ou après-midi</i>	7.26 €	
	Accueil après ALSH <i>matin et soir</i>	1.21 €	

Modalité de calcul :

(1/12^{ème} des revenus annuels + prestations familiales mensuelles) / nombre de parts

Détermination des parts :

Couple ou personne isolée	2 parts
1 ^{er} enfant à charge	0.5 parts
2 ^{ème} enfant à charge	0.5 parts
3 ^{ème} enfant à charge	1 part
Par enfant supplémentaire à charge	1 part

SERVICES EXTRA SCOLAIRE – ALSH VACANCES SCOLAIRES

SAINT GERMAIN DU PUY	
Ayant droit Fond d'Aide aux Temps Libres : tranche 1	1.37 €
Ayant droit Fond d'Aide aux Temps Libres : tranche 2	2.01 €
QF < à 620	2.87 €
621 < QF < 1420	4.84 €
QF > à 1420	7.09 €
HORS COMMUNES	
Ayant droit Fond d'Aide aux Temps Libres : tranche 1	5.09 €
Ayant droit Fond d'Aide aux Temps Libres : tranche 2	5.73 €
Tarifs extérieurs	8.87 €

ACCUEIL – ALSH VACANCES SCOLAIRES

Tarif à la ½ heure	
SAINT GERMAIN DU PUY	0.73 €
HORS COMMUNES	1.15 €

Modalité de calcul :

(1/12^{ème} des revenus annuels + prestations familiales mensuelles) / nombre de parts

Détermination des parts :

Couple ou personne isolée	2 parts
1 ^{er} enfant à charge	0.5 parts
2 ^{ème} enfant à charge	0.5 parts
3 ^{ème} enfant à charge	1 part
Par enfant supplémentaire à charge	1 part

INSTALLATIONS SPORTIVES

Accusé de réception en préfecture
018-211802137-20221213-DEL-2022-12-130-DE
Date de télétransmission : 16/12/2022
Date de réception préfecture : 16/12/2022

CENTRE NAUTIQUE

Tickets individuels	
Adultes (à partir de 18 ans)	2.89 €
Enfant (de 10 à 17 ans)	1.73 €
Enfant (de 6 à 9 ans)	1.16 €
Enfant (moins de 6 ans)	Gratuit
Tarif réduit : <ul style="list-style-type: none">• Lycéen / étudiant (sur présentation d'un justificatif de l'année en cours avec photo)• Demandeurs d'emploi (sur présentation d'un justificatif de moins de 3 mois (avis de situation ou dernière avis de paiement) et d'une pièce d'identité)	1.73 €
Douche	1.73 €
Abonnements 10 entrées (pour 10 abonnements achetés par une même personne et pour une même valeur, il lui sera offert une carte d'abonnement)	
Adulte	25.98 €
Enfant (de 10 à 17 ans)	15.58 €
Enfant (de 6 à 9 ans)	10.39 €
Enfant (moins de 6 ans)	Gratuit
Tarif réduit : <ul style="list-style-type: none">• Lycéen / étudiant (sur présentation d'un justificatif de l'année en cours avec photo)• Demandeurs d'emploi (sur présentation d'un justificatif de moins de 3 mois (avis de situation ou dernière avis de paiement) et d'une pièce d'identité)	15.58 €
Famille nombreuse (sur le tarif applicable à chaque catégorie)	-25%
Accueil de groupes communes extérieures (écoles, associations ou autres)	
Par enfant de 0 à 17 ans	1.10 €
Adultes à partir de 18 ans	1.73 €
Bébés dans l'eau (4 mois à 5 ans : voir le règlement de l'activité)	
Cartes de 5 séances valables pour un bébé accompagné d'un ou deux adultes (application d'une réduction de 50% à partir du 2 ^{ème} enfant d'une même famille participant à la même séance)	
Personne résidant à SAINT GERMAIN DU PUY	27.14 €
Personnes EXTERIEURES À LA COMMUNE	40.70 €
Ticket une séance valable pour un bébé accompagné d'un ou deux adultes	
Personne résidant à SAINT GERMAIN DU PUY	6.03 €
Personnes EXTERIEURES À LA COMMUNE	9.05 €

COURS MUNICIPAUX	SGP	EXT
Individuels / la leçon	13.45 €	17.93 €
Individuels tarifs réduits / la leçon	11.17 €	11.17 €
Individuels tarifs famille / la leçon (<i>à partir de la deuxième personne d'une même famille</i>)	11.17 €	11.17 €
Collectifs adultes	89.64 €	113.09 €
Collectifs enfants	67.57 €	89.64 €
Location du bassin		
Redevance horaire	51.92 €	
Ligne d'eau		
Redevance horaire	17.30 €	
Crèmes glacées		
1	2.35 €	
2	1.61 €	
3	1.91 €	
4	1.76 €	
5	1.37 €	
6	1.11 €	
7	2.75 €	

GYMNASE JACQUES PRÉVERT	
Salles de sports co./ heure	21.71 €
Autres salles / heure	11.47 €
GYMNASE YANNICK SOUVRÉ	
Salles de sports co. / heure	21.71 €
STADES ET INSTALLATIONS ANNEXES (forfait journalier)	
Stade HENRI LUQUET	180.08 €
Terrain Synthétique JACQUES PRÉVERT	120.05 €
Terrain Plaine de jeux	120.05 €
LOCATION TERRAIN BI-CROSS	
Location par jour d'utilisation	96.03 €

LOCATION DES MINIBUS

Tarif du kilomètre

Tarif appliqué aux associations locales utilisant les minibus communaux, tarif destiné à couvrir les frais fixes d'entretien

0.24 €

Forfait utilisation véhicule 9 places

Tarif facturé aux associations utilisatrices si l'application du tarif ci-dessus aboutit à un montant inférieur

36.73 €

Mise à disposition gratuite (hors carburant à la charge des utilisateurs) des minibus communaux au associations sportives locales participant à des compétitions de niveau national.

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE MARGUERITE RENAUDAT

Adhésion annuelle (*communes extérieures non conventionnées*)

Adulte

20.69 €

Enfant jusqu'à 16 ans (Hors ceux inscrits au collège Jean Rostand de SAINT GERMAIN DU PUY)

13.79 €

Prêt de lisseuses

Gratuit

ATELIERS D'ARTS PLASTIQUES

Résidants SAINT GERMAIN DU PUY

115.39 €

Résidants COMMUNES EXTÉRIEURES

173.09 €